

Saint-Lô, le 19 février 2021

Le Vice-Président

A

Mesdames et Messieurs les Maires
Mesdames et Messieurs les Présidents des
Etablissements publics affiliés

Dossier suivi par Sophie LACH
Responsable du service Carrières et Instances Paritaires

Objet : Règlement intérieur du CT

Madame, Monsieur le Maire et Cher(e) Collègue,
Madame, Monsieur le Président et Cher(e) Collègue,

J'ai l'honneur de vous informer de la mise en ligne sur le site internet du Centre de Gestion du règlement intérieur du Comité Technique (CT) placé auprès du Centre de Gestion de la Manche adopté le 28 février 2019, modifié le 11 février 2020 et le 17 février 2021.

Les dernières modifications, qui ont été introduites dans ce règlement intérieur, consistent à la prise en compte de la désignation par Monsieur Jean-Dominique Bourdin, Président du Centre de Gestion :

- des représentants titulaires et suppléants du collège des collectivités et des établissements publics ;
- de son représentant pour assurer la présidence de cette instance.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur le Maire et Cher(e) Collègue, Madame, Monsieur le Président et Cher(e) Collègue, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Pour le Président,
Le Président du CT,
3^{ème} Vice-Président délégué



Hubert LEFEVRE